



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de la convocation : 5 décembre 2022
Présents : 13
Votants : 15 dont 2 procurations

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Adriers se sont réunis à la Salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLE MILAGUET, Maire.

Etaient présents : Mmes Agathe BUSSIERE, Mylène COMBEAUD, Sylvie DUDOGNON, Véronique RICHARD MM. André BERTHOMIER, Jean CHARRY, Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX, Thierry ROLLE MILAGUET, Philippe ROSE, Bernard ROTUREAU, Christophe SOUCHAUD, Laurent VACHON

Absents excusé(e) s : Elisa ABAUX, Yasmine DAVID

Pouvoir (s) : Elisa ABAUX donne pouvoir à André BERTHOMIER
Yasmine DAVID donne pouvoir à Romain DESBORDES

Assistait également : Elodie FRUCHON

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 20 h 37.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Réhabilitation de la salle polyvalente : attribution du marché
2. Reconduction d'un contrat de mise à disposition par le CDG ou création d'un contrat communal
3. Questions diverses

Monsieur le Maire sollicite deux membres du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sont nommés secrétaires de séance : Mylène COMBEAUD & Romain DESBORDES

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 29 novembre 2022.

Aucune observation n'est présentée

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. Délibération 2022-59 : Réhabilitation de la salle polyvalente : attribution du marché

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux travaux de réhabilitation de la salle polyvalente situé Rue du Chaffaud sur la commune de Adriers ;

A cet effet, une consultation a été effectuée pour la passation du marché public de maîtrise d'œuvre, sous la forme d'une procédure adaptée pour laquelle un AAPC a été publié le 28 septembre 2022, ainsi que l'ensemble des documents de la consultation, sur le profil acheteur de la Commune d'Adriers – la plateforme

www.marches-securises.fr et publié également sur la Nouvelle République le 28 septembre 2022 ; la date limite de remise des offres était fixée au 21 octobre 2022 à 12h00 ;

A l'issue de la consultation précitée, 7 offres ont été remises.

Une analyse des candidatures et des offres a été effectuée, selon les critères et sous-critères énoncés au sein du règlement de la consultation.

Au regard des propositions et du rapport d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer la maîtrise d'œuvre à Céline FAVREAU Edifice pour un montant de 93 310 € HT.

Thierry ROLLE MILAGUET indique qu'il a pu échanger avec Monsieur le Maire de Verrières ou l'architecte a été retenue sur le projet de réhabilitation de la mairie. L'architecte est réputée pour faire un très bon suivi de chantier et les terminer dans les délais sans levé de réserve.

André BERTHOMIER dit qu'il y aura toujours un « trou dans la raquette ».

Thierry ROLLE MILAGUET reconnaît qu'il y a toujours des défaillances mais il sera difficile de faire autant que sur le marché en cours au CCAS.

Philippe ROSE demande si la commission n'est pas revenue sur son choix.

Thierry ROLLE MILAGUET confirme le choix de retenir cette architecte suite à la conclusion de QCS Services et à la visio. La délibération validera définitivement le choix.

VOTE :

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le résultat d'analyse des offres et d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation de la salle polyvalente à Céline FAVREAU Edifice pour un montant de 93 310 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché dans les conditions financières susvisées et tout document s'y afférent.

2. Reconduction d'un contrat de mise à disposition par le CDG ou création d'un contrat communal

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré l'agent suite à la dernière réunion de conseil municipal pour lui proposer un renouvellement de son contrat.

Le Centre de Gestion nous informe qu'il est possible de reconduire le contrat sous deux formes différentes :

- reconduction du contrat de mise à disposition par le Centre de Gestion : sur état d'heures et sur la période que la collectivité souhaite
- création d'un contrat à durée déterminé en remplacement d'un agent fonctionnaire momentanément indisponible :
 1. prendre une délibération de principe pour remplacement d'un agent (non nominative)
 2. faire un contrat qui couvre la période de l'arrêt de travail qui devra être renouvelé à chaque arrêt de travail

Monsieur le Maire présente un comparatif de salaire en fonction du type de contrat.

Philippe ROSE demande comment ça se passe pour les congés payés. Avec le Centre de Gestion ils sont compris dans le salaire, si l'agent souhaite des congés dans le cadre d'un CDD.

Thierry ROLLE MILAGUET répond que c'est un critère à définir avec l'agent soit les congés sont payés sur le salaire soit ils sont pris en fonction de ce qui est acquis. Il propose vu la charge de travail de la fin d'année et la préparation du budget de reconduire l'agent pour une période de 3 mois par un contrat de mise à

disposition du Centre de Gestion et de prendre une délibération par la suite pour la création d'un CDD renouvelable à chaque arrêt de travail de l'agent indisponible.

Délibération ajournée.

QUESTIONS DIVERSES

✓ **Date des réunions**

Conseil Municipal : jeudi 19 janvier 2023 à 20 h 30

✓ **Points divers**

↳ Vœux du Maire : la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 6 janvier 2023 à 18 h 30 à la salle polyvalente.

↳ Parc éolien SAS Ferme Eolienne de Tageau : Monsieur le Maire fait part du retour de l'avocat suite à l'audience en Conseil d'Etat. Il présente le nouvel arrêté du Préfet confirmant la position de l'ancienne Préfète portant refus d'installer et d'exploiter le parc éolien. L'avocat nous informe que la procédure risque d'être relancée par la société.

↳ Remboursement des indemnités journalières : Monsieur le Maire donne le montant des indemnités journalières perçus par la collectivité dans le cadre des arrêts de travail. Il ajoute que si les remboursements étaient arrivés en début de mois, la décision modificative prise le 29 novembre dernier n'aurait pas été du même montant.

↳ CCAS : Monsieur le Maire explique que le Conseil d'Administration du CCAS vient de valider l'arrêt du chantier de rafraichissement des chambres de l'ESAT. Le marché sera relancé en début d'année pour trois lots.

↳ Assemblée Générale du SIMER : Bernard ROTUREAU conseiller délégué au SIMER fait le compte rendu de l'Assemblée Générale. Un Vice-Président à du démissionner suite à son élection en temps que Député. La nouvelle formule de collecte montre une diminution de 10 000 tonnes de déchets enfoui. L'augmentation du tarif pour les communes est expliquée par l'argument « qu'il n'était pas assez cher avant ». Le service collecte va mettre en place une organisation pendant les fêtes pour les communes, notamment pour les collectes des salles des fêtes.

↳ Wifi4EU : Depuis plusieurs mois, la connexion en wifi de La Maisonnée ne fonctionne pas. L'entreprise SRT Communication est intervenue pour tester son matériel. Suite à l'intervention, le technicien nous demande de prendre contact avec le fournisseur internet pour le remplacement de la live box de l'école sur laquelle le dispositif est branché. Monsieur le Maire donne son accord pour effectuer la démarche.

✓ **Point sur les commissions**

↳ fleurissement : Philippe ROSE

Parterre Place de la Mairie : la plantation aura lieu le mercredi 14 décembre à partir de 14 h.

↳ assainissement : André BERTHOMIER

Présentation du projet de diagnostic du système d'assainissement : le dossier sera présenté à l'Agence de l'Eau, la Police de l'Eau et le SATESE le jeudi 5 janvier 2023 à 14 h en présence de M. BARBOT

Situation financière arrêtée à la date du lundi 12 décembre 2022

Balance d'entrée :	97 623,57 €
Recettes :	788 678,66 €
Dépenses :	755 388,45 €
Solde au 12/12/2022 :	130 913,78 €

La séance est levée à 21 h 40.

Le Maire,
Thierry ROLLE MILAGUE



Les secrétaires de séance

Mylène COMBEAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'combeaud', written over a horizontal line.

Romain DESBORDES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Desbordes', written over a horizontal line.